



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° AG2023/11/27/5

portant sur

Le marché d'acquisition et de pose de brasseurs d'air pour le Campus Sud des Métiers selon une procédure d'appel d'offres ouvert (AOO)

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 27 novembre 2023

PARTICIPANTS

Monsieur Jean-Marc BOUVET Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Marie-Laure MALLEZ pour le Cabinet TRINTIGNAC et Monsieur Cyrille VERRIERE pour le Cabinet FCA, **Commissaires aux comptes**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DUMAS Philippe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

46 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs, ALBISER Yves, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAROTTA Mathieu, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, LABAT André, LEMETAYER Chantal, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BENMUSSA Thierry, CERAGIOLI Geneviève, DHOSTE Marie-Chantal, FERRALIS Gérard, LAGRANGE Eric, LEVI Jean-Pierre, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques**



DEPORT

Monsieur Nicolas BUTEAU, **Membre Élu.**

EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - Secrétaire général de la **Préfecture des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, CHAUMIER Éric, GAMON Christophe, LAYLY Éric, LIZZANI Elisabeth, MANE Jean, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, ROMERO Pierre, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, IVALDI Dominique, PONSART Pascal, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BALDET Christophe, HIGUERO Valérie, LAPIERRE Nathalie, **Conseillers Techniques**

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires,**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Mesdames et Messieurs, BONNIN Olivier, DOLCIANI Lionel, DUPHIL Thierry, PALLANCA Charles, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**

Mesdames et Messieurs, ALEMANNI Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, BOUDET Ludovic, CAPPELAERE Nicolas, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LUNDQVIST Nathalie, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs, BEHAR Claire, CAMY César, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MESSIKA Cyril, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, **Conseillers Techniques**



CONTEXTE

Le marché a pour objet l'acquisition et la pose de brasseurs d'air au Campus Sud des Métiers. Les travaux comprennent la mise en œuvre de brasseurs d'air dans les salles de cours qui ne sont pas climatisées et qui ne sont pas déjà équipées de brasseurs d'air.

Les brasseurs d'air ont pour objectif de réduire la température ressentie dans les salles de cours.

Le présent marché prévoit une prestation supplémentaire éventuelle concernant la mise en œuvre de sondes de températures reliées à la Gestion Technique du Bâtiment (GTB) dans certaines salles de cours.

Les instances (Bureau et Assemblée Générale) n'ont pas été informées de ce sujet à l'occasion du recensement des marchés à lancer en 2023.

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

VU :

- Les articles L.2124-1, R.2124-1, R 2172-2-1° et R2161-2 et suivants du Code de la commande publique ;
- Les articles 79, 113-2 et 138 du Règlement intérieur de la CCINCA ;
- L'annexe 11 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte-d'Azur : « Guide interne des marchés publics de la CCINCA et de ses filiales » ;
- Le rapport d'analyse des offres ;
- Les déports de Madame Geneviève CERAGIOLI, Messieurs Patrick MOULARD et Nicolas BUTEAU ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 16 novembre 2023.

QUE LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES PREVUES PAR LE MARCHE SONT LES SUIVANTES :

- ▮ Le présent marché a été lancé en procédure d'appel d'offres selon les articles L2124-2, R2124-2, R2172-2 1° et R2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique ;
- ▮ L'estimation globale du marché est de 215 000,00€ HT décomposée comme suit :
 - ✓ L'estimation de l'opération est de 190 000,00€ HT ;
 - ✓ L'estimation de la Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) est de 25 000,00€ HT ;
- ▮ La durée du marché est de 2,5 mois ;
- ▮ Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement, l'allotissement rendrait les prestations plus coûteuses ;
- ▮ 3 plis ont été réceptionnés et analysés (DALKIA, SNEF et MONTELEC) ;
- ▮ L'attributaire pressenti est le soumissionnaire DALKIA pour un montant de 203 028,38€ HT, PSE comprise



CONSIDERANT :

- ▶ Que lors des séances du Bureau du 16 janvier 2023, et de l'Assemblée Générale du 30 janvier 2023, les instances précitées de la CCINCA n'ont pas été informées de ce marché, à l'occasion du recensement des marchés à lancer en 2023 ;
- ▶ Que conformément à l'article 113.2 du Règlement Intérieur, pour les marchés formalisés qui ne relèvent pas du fonctionnement courant de la CCINCA et n'ayant pas fait l'objet d'une délibération avant lancement, le Président doit demander à l'Assemblée Générale l'autorisation avant la notification et la signature avec le titulaire concerné ;
- ▶ Que la délibération comporte alors l'étendue des besoins, le mode de passation du marché, l'avis de la Commission de la commande publique, le montant prévisionnel du marché ainsi que le nom du titulaire ;
- ▶ Que dès lors, une délibération de l'Assemblée Générale est nécessaire afin d'autoriser le Président à signer et notifier le marché ci-dessus ;
- ▶ Que le marché dont il est question a été lancé en procédure formalisée avec une estimation de 215 000,00€ HT, PSE COMPRISE ;
- ▶ Que la Commission de la Commande publique s'est prononcée favorablement le 23 novembre 2023 sur les conclusions du rapport d'analyse des offres avant notification ;
- ▶ Que conformément à l'article 138 du Règlement Intérieur, les membres, les conseillers techniques, les collaborateurs de la CCINCA, doivent dans tous les cas s'abstenir de délibérer ou de participer aux instances qui traitent d'une opération à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés, et d'une manière générale qui serait susceptible de créer une situation de conflit d'intérêts potentiel ou apparent ;
- ▶ Lorsque la personne concernée participe à une instance collégiale de la CCINCA (Membre élu ou associé de la CCINCA, Conseiller technique, personne qualifiée invitée, Collaborateur de la CCINCA), elle doit informer sans délai le Président de l'instance concernée par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles elle estime ne pas devoir exercer ses compétences, ou au plus tard, oralement, au début de la réunion au cours de laquelle l'affaire en cause est débattue ou délibérée ;
- ▶ Que Madame Geneviève CERAGIOLI, conseillère technique de la CCINCA et Responsable communication chez EDF, Monsieur Nicolas BUTEAU, membre élu de la CCINCA et Directeur du développement entreprises chez EDF et Monsieur Patrick MOULARD membre élu de la CCINCA et Dirigeant au sein de la société MONTELEC ont valablement signé un engagement de déport en vue de l'Assemblée Générale du 27 novembre 2023 ;
- ▶ Que Monsieur Nicolas BUTEAU membre élu de la CCINCA, membre de la Commission de la commande publique et Directeur du développement entreprises chez EDF a valablement signé un engagement de déport en vue de la Commission de la Commande publique du 23 novembre 2023 ;
- ▶ Que le Bureau, lors de sa consultation par voie électronique du 14 au 16 novembre 2023, a émis un avis favorable.

